



Siège Social

Pôle Sportif

7 Rue André Citroën

31130 – BALMA

Contacts 0561 488 337

Pôle Administratif

47 ter, rue de l'Ancienne Porte

Neuve - 11100 – NARBONNE

Contacts 0468 753 104

ligue@badocc.org

<http://www.badocc.org/>

Association déclarée

Régie par la loi

Du 1^{er} Juillet 1901.

Affiliée à la FFBaD

SIREN 413 462 854

Code A.P.E 9312 Z



Conseil d'Administration 2/18-19

Compte-rendu

Réunion du Samedi 26 janvier 2019

Membres du Conseil d'administration Présents : Jean-François ANINAT, Vincent BOUREZ, Gilles CASTILLON, Alain GILLES, Christophe FAULMANN, Cécilia GRESSENT, Gary MARNAY, Adrien MOGLIA.

Excusés : Didier BEUVELOT, Élyane CANAL, Sylvain CAUSSÉ, Florent CHAYET, Alexandre HEYWANG, Janick KNAEBEL, Philippe SOLANET, Fayza ZIOUECHE

Absente : Sylvie BONHOMME

Invités Présent : David ANGELATS (VP Haut-Niveau FFBaD)

Excusé : Nicolas GALTIER (CTN Territorial)

Salariés Présents : Valérie COURTOIS, François DURIER

Excusés : Xavier DEMANZE, Manuel DUBRULLE, Frédéric MICHEL DE ROISSY, R.VENUTI

Votants présents : 8/20 administrateurs

Ordre du jour

0- Approbation du CR du CA 1 – 6 octobre 2018

1- COMMUNICATION du PRESIDENT

1.1 Fonctionnement des instances statutaires – (Débat de l'après-midi)

1.2 Partenariat Sports Raquettes

1.3 CE Parabad : Bilan moral du Président (présentation jumelée au point 3.1.2)

1.4 DLA – Dispositif Local d'Accompagnement

1.5 Réunion CPL de février

2- POINTS SOUMIS AU VOTE

2.1 Secteur ADMINISTRATIF

2.1.1 Poste vacant au Bureau

2.2 DEVELOPPEMENT

2.2.1 Accompagnement des territoires

2.3 Secteur VIE SPORTIVE

2.3.1 C° PARABADMINTON : Compétitions inclusives

2.3.2 CLOT : Règlement Autorisation Homologation des compétitions

2.3.3 Cahier des charges des régionaux

2.3.4 JEUNES : Règlement TRJ

3- POINTS D'INFORMATIONS

3.1 Secteur VIE SPORTIVE

3.1.1 JEUNES

- Etapes TRJ

- Label Club Régional : Session 1

3.1.2 ADULTES

- CE Parabad 2018 : Bilan sportif et financier

3.1.3 CLOT

- Réglementation URSSAF

- Forfait volontaire et involontaire

3.2 Secteur FINANCIER

3.2.1 Informations diverses

3.3 Secteur ADMINISTRATIF/RH

3.3.1 ADMINISTRATIF

- Comité bi départemental 32/65

- Mérite fédéral

3.3.2 RH

- Accueil stagiaire Pôle Balma

- Recrutement Pôle Narbonne

- Réduction de temps de travail (Xavier)

- Evolution des fiches de postes (Roxane, Valérie, François)

3.4 Secteur DEVELOPPEMENT

3.4.1 TERRITOIRES

- Stratégie de développement réseau Agents de développement départementaux

3.4.2 EQUIPEMENT

- SRE : Analyse des Territoires

- Equipement toulousains

3.4.3 FORMATION

- Actions déroulées/à venir

13h30

Présentation du Logiciel BADNET/SCORBAD par Jules CANTEGRIL.

4- DEBAT : Fonctionnement des instances statutaires

*Le Président ouvre la séance et renouvèle son inquiétude, partagée par les membres du Bureau, sur la faisabilité de porter le développement du badminton sur le territoire régional.
8/20 administrateurs (Florent CHAYET de fait excusé) sont présents ce jour et le quorum est tout juste atteint. 4 dates en présentiel sont à réserver par saison. Celles-ci sont communiquées en fin d'activité N-1.
Quelles sont les raisons de cette trop faible participation ?*

0- Approbation du CR du CA 1 – 6 octobre 2018

Quorum - 7 Administrateurs présents pour ce vote.

Aucune modification n'est demandée.

VOTE 1 // Pour 6 ABS 1

Le CR est adopté à la majorité.

1- COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

1.1. Fonctionnement des instances statutaires – (Débat de l'après-midi)

Le débat de l'après-midi porte sur le fonctionnement des instances statutaires et des aménagements pour le faire évoluer. Le Président s'interroge sur la pertinence des échanges en CA si réduit qui influe la densité des débats en séance ; un nouveau format étant testé en CA 2 :

- Votes réservés en matinée
 - Communication en amont de l'ensemble des informations descendantes
 - Ouvrir un temps pour les débats
 - Entre les CA : diffusion des CR de travail des Commissions régionales au CA
 - Diffusion des infos « au fil de l'eau » par le biais d'une News bi mensuelle courte et informelle.
- Tous les présents sont d'accord sur le principe, reste à définir le format le plus compétitif au regard des flux d'information déjà très denses.

1.2. SportsRaquettes / WestGut : point d'avancée

Rappel :

- 13/09/18 : Signature du protocole des nouveaux accords qui lient la ligue Occitanie de badminton et Sports Raquettes. Le partenariat entre la Ligue Occitanie et Sports Raquette est maintenu et les accords initiaux sont revus jusqu'au terme de la convention initiale ; le nouveau logo du distributeur ASHAWAY a été apposé sur nos en-têtes de communication.
- 30/06/19 : fin de la convention initiale et des dispositions de ce protocole.
- 06/10/18 : Validation de la mise en demeure formulée par la Ligue à l'encontre de WESTGUT
- Décembre 2018 : Validation de la mise en assignation envers WESTGUT
- Janvier 2019 : Choix du Conseil commun pour la mise en assignation envers WESTGUT

Un appel à volontaire est lancé pour rejoindre le groupe de travail dédié à la rédaction du cahier des charges en vue du prochain partenariat volants/dotation textile et petit matériel.

- 1^{er} avril 2019 : date de démarrage de l'appel à partenaire.

1.3. DLA – Dispositif Local d'Accompagnement

Demandé par le Président en janvier 2019, le DLA est un dispositif régional d'accompagnement sans coût financier, qui a pour objectif de dresser un bilan du fonctionnement de la structure en pointant les points forts et ceux à améliorer en vue d'en optimiser l'efficacité. Dans un second temps, d'autres partenaires spécialisés peuvent être mandatés pour soutenir la mise en œuvre des réponses adaptées.

Le bilan DLA pourrait faire l'objet d'une présentation aux membres du CA sous réserve des disponibilités des référentes.

1.4. Réunion CPL

La prochaine réunion a lieu le week-end des 8/9 février prochains.

À noter : Fonctionnement inter Fédération / CPL ; les dossiers seront menés conjointement et les décisions découleront d'une restitution commune ; le CPL a en charge de faire remonter les réponses/remarques posées aux acteurs des secteurs concernés pour chacune des ligues.

Pour ex : Les CLOT sont actuellement sollicitées sur l'évolution de l'offre de compétition via son référent CPL.

2- POINTS SOUMIS AU VOTE DU BUREAU

2.1 Secteur ADMINISTRATIF

2.1.1 Poste vacant au Bureau

Le bureau se compose de 9 membres, actuellement 1 poste est vacant. Aucune candidature n'est présentée ce jour.

2.2 Secteur DEVELOPPEMENT

2.2.1 Accompagnement des Territoires – Présentation François DURIER

Après un premier temps d'état des Lieux présenté lors du dernier CA, il reste à définir une stratégie d'accompagnement des Comités pour développer leur structuration. Une présentation avec diapos présentera les différentes possibilités d'accompagnement.

Remarque : Le diagnostic des problématiques relevées par les départements résulte de réponses ouvertes de la part des acteurs de chaque secteur interrogé. Aucune liste n'étant proposée au préalable.

Mise au vote des modalités d'accompagnement en lien avec le Projet territorial :

- a) d'une problématique définie par la Ligue
- b) de problématiques mixtes 1+1, soit 1 problématique définie par la Ligue et 1 définie par le Comité
- c) d'une problématique définie par le Comité

VOTE 2 //

a)	POUR 0/8
b)	POUR 7/8
c)	POUR 1/8

L'accompagnement des territoires mixte (1+1) est validé à la majorité

En vue de définir la thématique dite « Ligue », le CA demande à François d'en rédiger la liste au regard des problématiques énoncées.

≡ **Un vote électronique du CA fixera le thème appliqué à l'accompagnement des territoires.**

2.3 SECTEUR VIE SPORTIVE

2.3.1. C° PARABADMINTON : Compétitions inclusives

Présentation par Gilles CASTILLON de B4all (Projet BWF porté par la FFBaD) et du projet de règlement des compétitions inclusives rédigé en collaboration avec A. GUIDOUX en charge de la mise en œuvre du circuit Parabad national.

3 votes sont proposés :

- a) Acceptation d'utiliser à titre expérimental le règlement compétition inclusive en Occitanie (sous réserve que ce règlement soit approfondi avec le secteur vie sportive et soumis à vote du CA ultérieurement)

VOTE 3 //

POUR 8/8
Le règlement des compétitions inclusives est mis en application à titre expérimental.

- b) Est demandé, toujours à titre expérimental, l'utilisation du règlement compétitions inclusives pour le tournoi de St ORENS en juin 2019 et autres organisateurs de tournoi qui en feraient la demande cette fin de saison et saison 2019/20.

VOTE 4 //**POUR 7/7**

Le règlement des compétitions inclusives est mis en application immédiate à titre expérimental sur le tournoi de ST ORENS en juin 2019.

c) Est demandé d'étendre le règlement « all inclusive » pour les rencontres en entreprise saison 2019/20 à titre expérimental.

VOTE 5 //**POUR 7/7**

Le règlement des compétitions inclusives pourra être étendu aux rencontres sport en entreprise dès la saison 2019/2020

2.3.2 CLOT : Règlement Autorisation Homologation des compétitions

Une modification au règlement est apportée pour faire suite à la demande de délégués représentant les comités départementaux lors de l'Assemblée générale 2018 de mettre en place une date unique bloquée pour l'organisation des championnats départementaux. Cette date serait bloquée pour l'ensemble de la ligue, avec l'impossibilité pour les clubs de pouvoir organiser une autre compétition sur cette date-là.

La date sera bloquée mais pas obligatoire, les comités qui le désirent pourront organiser leur championnat sur une autre date mais avec le risque de la concurrence du tournoi sur un autre département de la ligue.

VOTE 6 //**POUR 8/8**

La modification du règlement Autorisation & Homologation des Compétitions est adoptée à l'unanimité

➤➤ Date d'application : saison 2019/2020

2.3.3 Cahier des charges des régionaux

Afin de décharger l'ensemble des personnels financier et vie sportive il est proposé de confier la mission de réception des inscriptions et du paiement correspondant à l'instance délégataire qui saisira les inscriptions et reversera en une fois le total des inscriptions.

Le règlement modifié sera envoyé ultérieurement.

VOTE 7 //**POUR 7/8****ABS 1/8**

La modification du cahier des Charges des Régionaux Individuel/ Vétérans/ Parabad est adoptée à la majorité

➤➤ Date d'application : saison 2019/2020

Après débat, la proposition de confier la constitution des tableaux à l'instance délégataire est retirée.

2.3.4 Règlement TRJ

Mise à jour du règlement TRJ conformément aux modifications du RGC fédéral.

Extrait règlement Articles concernés :

→ 2.4.2 En double et double mixte :

Pas de classement minimum requis. Afin de respecter l'article 3.2.1 du R.G.C., la Commission Jeunes et Haut-Niveau se réserve le droit, en accord avec le Juge-Arbitre de la compétition, de proposer des séries au sein des tableaux concernés.

Les joueurs inscrits doivent être disponibles à la fois le samedi et le dimanche afin de pouvoir optimiser l'échéancier.

Et

→ **Article 6 - QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES**

DOUBLES :

En double et mixtes, les paires classées 1ères des tableaux joués lors des étapes, sont qualifiées directement à la finale.

Dans le cas où un tableau de doubles serait réalisé en série (voir art.2.4.2) :

- *Seul le vainqueur de la 1ère série sera qualifié au Championnat Régional Jeunes.*
- *Si la 1ère série est inférieure à 3 paires, la ou les paires sont qualifiées au Championnat Régional Jeunes.*

VOTE 8 // POUR 8/8

Les modifications au règlement des TRJ sont validées à l'unanimité

➤ Date d'application : immédiate.

Présentation du futur logiciel fédéral gratuit de compétitions par David ANGELATS

- Cahier des charges présenté en CA entre mars et mai 2019
- Appel d'offre ouvert à tous lancé à partir d'avril ou juin 2019
- Choix retenu lors du dernier CA 2018/2019 ou premier CA 2019/2020
- Mise en place du logiciel prévue à partir de septembre 2020.

Présentation de BADNET par Jules CANTEGRIL

La solution BADNET/SCORBAD/EBAD présentée par le représentant de la société I-click est suivie d'un temps de questions/réponses.

3- POINTS D'INFORMATIONS

3.1 Secteur vie sportive

3.1.1 Jeunes

a) Étapes TRJ

Constats :

- Bon ressenti général sur la nouvelle formule qui semble adaptée
- niveaux resserrés
- Roulement plus important chez les garçons
- Pour les filles, manque de roulement (souvent groupe série identique)

Pistes de réflexion :

- nombres de joueuses à réduire par série ?
- pallier les abstentions sur le double, etc...

b) Label Régional : Session 1

BILAN des dossiers :

12 dossiers reçus. Les comités concernés sont :

- 11 : 1 dossier
- 12 : 1 dossier
- 30 : 4 dossiers
- 31 : 2 dossiers
- 32 : 1 dossier
- 34 : 2 dossiers
- 48 : 1 dossier

Au regard des éléments reçus, et dans un souci d'équité de traitement, tous les clubs recevront un dossier complémentaire avec des précisions à apporter notamment sur les éléments manquants.

La commission d'attribution est prévue fin février.

Détermination du niveau LCR :

Lorsqu'un niveau est déterminable, le club recevra un courrier lui indiquant les éléments pris en compte. Une réponse sera attendue pour valider le niveau et les éléments pris en compte. Si accord du club, une convention sera réalisée.

Lorsqu'aucun niveau ne peut être atteint, le club reçoit un courrier lui expliquant les éléments manquants pour atteindre le niveau 1. Le club devra répondre à ce courrier. S'il est d'accord sur les éléments manquants et les propositions faites dans le courrier, l'accompagnement est enclenché par la signature de la convention.

A contrario, s'il estime que les éléments demandés sont trop « lourds », ne sont pas réalisables, il nous signifie son refus de poursuivre la démarche et l'action s'arrête là. Le club concerné sera malgré tout autorisé à se représenter lors d'une prochaine session.

Points d'amélioration au dossier :

Outre le document « tabloïd » qui sera transmis aux clubs, il sera précisé la saison de référence auxquels s'appliquent les différents indicateurs. Si pas de collectif départemental, le club ne doit pas être sanctionné.

Aussi, à terme, le critère sera celui de la participation au DAD.

3.1.2 Adultes

CE 2018 PARABADMINTON

Bilan moral du Président : Reprise du bilan Cf. CR du BP 3.

Présentation du bilan sportif et financier par Gilles CASTILLON (annexe 1).

Nota : Les points d'information suivants ont été envoyés en amont de la réunion aux membres du CA.

3.1.3 CLOT

- URSSAF

Dans le cadre du rappel que fait l'URSSAF sur les nouvelles obligations de déclaration des rémunérations des officiels techniques. L'URSSAF sur le sujet qui demande à toutes les structures sportives de déclarer désormais la part exonérée des rémunérations perçues. La Fédération nous demande de régulariser 2017 et 2018. Il est nécessaire de procéder à cette régularisation dans les plus brefs délais.

- Forfait volontaire, forfait involontaire

Rappel est fait que le JA est seul décisionnaire sur le classement d'un forfait en forfait volontaire ou involontaire. Une mansuétude a été appliquée dans ce domaine pendant la période du mouvement social « Gilets jaunes ».

3.2 Secteur financier

3.2.1 Informations diverses

3.3 Secteur ADMINISTRATIF/RH

3.3.1 ADMINISTRATIF

- Comité bi départemental 32/65

Le Conseil d'administration de la Fédération a validé la création d'un comité bi-départemental 32/65.

- Mérite fédéral

Les présidents des comités départementaux ont été sollicités pour présenter des candidatures à l'obtention du mérite fédéral.

3.3.2 RH

a) Accueil stagiaire Pôle Balma

Recrutement d'un(e) stagiaire en communication avec pour missions :

- Création de supports de présentation de la Ligue et d'une plaquette de partenariat.

- Aide sur la communication auprès de nos licenciés et des non licenciés pour promouvoir le badminton en occitanie.
- Développement du site et des réseaux sociaux.
- Développement des relations avec les medias/presse.

b) Recrutement Pôle Narbonne

En réponse à la charge de travail du secteur Financier et afin de libérer du temps pour mener de nouvelles actions de développement, le Bureau a décidé de l'embauche d'un salarié en CDI à l'aide du dispositif aidé PEC (Plan Emploi Compétences), 20 heures/semaine, subvention de 80% pendant 1 an puis 50% la 2^{ème} année.

L'embauche doit être effective pour le 2 mars 2019.

- Réduction de temps de travail (Xavier DEMANZE)

La demande de passage à temps partiel 80% de Xavier a été acceptée à compter du 1^{er} février jusqu'en décembre 2019. Xavier sera présent le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Évolution des fiches de postes (Roxane VENUTI, Valérie COURTOIS, François DURIER)

Roxane : Secrétariat sportif attribué progressivement au nouveau salarié, nouvelles missions de développement (voir ci-dessous).

Valérie et François : précisions apportées dans le cadre de leurs missions de responsable de Pôle respectivement à Narbonne et Balma.

3.4 Secteur DEVELOPPEMENT

3.4.1 TERRITOIRES

- Stratégie de développement réseau Agents de développement départementaux

Création du réseau des agents de développement entre les salariés des comités qui ont des missions de développement et la Ligue. Une première formation a été organisée pour 3 AD (agents de développement) sur la méthodologie de création de club. Une deuxième est envisagée pour les autres AD qui n'ont pu être présent.

D'ici la fin de la saison, des données/statistiques sur les clubs seront partagées entre les AD pour trouver des moyens d'augmenter le nombre de clubs et de licenciés. Un travail sur la licenciation sera aussi à mener d'ici la fin de la saison.

3.4.2 EQUIPEMENT

- SRE : Analyse des Territoires

Les travaux du SRE ont repris pour viser une première rédaction de document visant nos partenaires institutionnels : CROS, DRDJS et Conseil Régional.

Une dizaine de pages ont été réalisées pour un document qui doit en proposant une soixantaine. La COMEQ compte sur Xavier pour clôturer cette première phase de rédaction entre le 8 et le 15 février prochain.

- Équipements toulousains

La COMEQ assure depuis aout 2018 un pilotage auprès des clubs et du CD31 sur des problématiques de créneaux de jeu sur des halles de Tennis inadaptées pour la pratique du Badminton. Une possibilité de fusion/création était à l'étude, mais les clubs ne semblent absolument pas prêts à vivre ce processus. Le CD 31 a été missionné pour rencontrer la Mairie afin de connaître les intentions politiques de celle-ci. Début janvier, un entretien entre le CD31 et la Mairie a eu lieu et il semble qu'il n'y ait pas de problème avec le badminton, même si le service des sports dirige ces clubs affiliés vers des équipements totalement inadaptés. Le CD 31 et la Ligue vont définir une stratégie politique autour de ce sujet. Le dossier reste excessivement épineux car très politique, mais il représente aussi 1024 licenciés, soit plus de 20% des licenciés de la Haute Garonne.

Compléments d'informations par Nicolas GALTIER – CTN

Principales actions territoriales menées ces dernières semaines :

- Enquête menée auprès des clubs ayant un QPV en proximité (à ce jour, seuls 3 clubs nous ont fait

un retour sur la trentaine concernés) : j'ai prévu de les contacter par téléphone ces prochains jours.

- Participation au groupe de travail chargé d'analyser les demandes de label LCR.
- Suivi du projet d'expérimentation Bad&Handicaps lancé par la FFBaD.
- Relance par mail de tous les porteurs de projets d'équipements sportifs pour faire un point d'avancement sur leur projet (prêt de 40 collectivités contactées depuis début janvier).
- Suivi de l'enquête clubs non affiliés en Occitanie (Roxane a sollicité les Comités pour obtenir des chiffres actualisés)
- Suivi du Club Avenir à Alès (2 entretiens ont déjà eu lieu dont 1 en présence de Manu DUBRULLE).
- Actualisation RES : identification des équipements sportifs restants à recenser (une trentaine de salles sont à recenser).
- Suivi des problèmes d'équipements des clubs toulousains (en appui du Comité si besoin).
- Pilotage du projet d'animations Beach'minton cet été à Toulouse Plages 2019 : en attente d'une réponse du CD31 et du VCT pour porter cette action.

3.4.3 FORMATION

a) Actions déroulées

- MODEF fait le 16 et 17 novembre 2018 à Blagnac (31) 8 participants et Montpellier (34) 8 participants
- AB 1 module 1 Fonsorbes (31) le 09 et 10 décembre 2018 : 6 participants (bassin ouest)
- AB 1 module 1 bassin EST annulé en raison du mouvement social des gilets jaunes
- AB 1 module 2 Fonsorbes le 19 et 20 Janvier 2019 : 6 participants (bassin ouest)
- Conférence à Le Montat (46) le 10 Novembre 2018 : 21 participants, thème abordé : le jeu au filet)
- AB 1 module 1, nouvelle date bassin Est le 12 et 13 janvier 2019 à Montpellier, 6 participants
- FFOT à la ligue Occitanie à BALMA le 26 et 27 Janvier 2019, 9 participants, Formateurs FORMABAD et Ligue (Sonia DURIER et Xavier DEMANZE)

En termes d'effectifs, cette saison est la plus mauvaise pour le bassin Ouest et se concrétise en une bonne saison pour le bassin Est. La COMFORM pense que cela devrait être un épiphénomène. Rendez-vous est pris pour la saison future.

b) Actions à venir

- AB 1 module 2 bassin est le 09 et 10 Février 2019 à St GELY de FESC, 6 participants
- AB2J module 1 bassin ouest le 23 et 24 Février, 7 participants, lieu à définir
- ALA Occitanie à LIMOUX le 16 et 17 Février, 7 participants, maintenu
- Conférence n°2 à Cahors le 23 Février, thème abordé le DOUBLE

Suite aux conférences dans le 46, la COMFORM souhaiterait que ces actions soient étendues à l'ensemble du territoire à court terme, afin de permettre de détecter d'éventuels candidats ou de provoquer de nouvelles vocations à la formation fédérale, voir CR sur la première conférence du 46 (cf. **CR Jeux au filet Le Montat (46) 10 novembre 2018.docx**). Ce type d'action peut également être un levier de culture pour nos licenciés.

Le CD 31 a émis le souhait de mettre en place une conférence avant la fin de la saison 2018-2019.

✚ NOTA : le CA prévu le 15 juin 2019 ne se déroulera pas à l'Oliveraie faute de disponibilité d'accueil sur la journée.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 17H40.

Christophe FAULMANN

Président



Jean-François ANINAT

Secrétaire Général



Inclusion des joueurs para-badminton dans les compétitions avec valides

Projet de règlement COMPETITIONS « ALL INCLUSIVE »

Gilles CASTILLON
Janvier 2019



Retour des CE 18 et projets para FFBaD

- > Au travers de témoignages et présentation d'initiatives locales lors du colloque organisé à l'occasion des Championnats d'Europe parabadminton à Rodez, il est apparu le besoin d'adapter les compétitions aux joueurs en situation de handicap.
- > Le DTN et le Président ont exprimé leur ouverture à faire évoluer les règlements pour permettre l'inclusion des joueurs para-badminton.
- > La FFBaD a lancé un règlement pour l'organisation de plateaux para-badminton. Au moins, un plateau sera organisé cette année en Occitanie.
- > Un projet de circuit para-badminton avec 3 ou 4 étapes a été décidé par la FFBaD, le règlement devrait sortir sous peu. Une étape est prévue en Occitanie.
- > La FFBaD est associée au projet B4all de la BWF. Celui-ci, vise à accueillir les joueurs para-badminton dans les clubs et proposer une pratique inclusive. Un questionnaire est envoyé à tous les clubs.
- > L'Occitanie est précurseur dans le para-badminton et les championnats d'Europe à Rodez ouvrent d'autres perspectives.
- > Il nous faut maintenant penser à l'avenir et développer aussi la pratique loisir et compétition de proximité pour de nouveaux joueurs para-badminton.

Les constats

- > Très peu de joueurs para-badminton en France comparé au nombre de personnes qui ont un handicap physique.
- > Peu de compétitions pour leur catégorie.
- > Quelques tournois ouvrent des tableaux pour les catégories para-badminton mais pour y participer les joueurs para doivent faire de longs trajets et donc ne peuvent pas toujours s'inscrire ; de plus, ils ne s'inscrivent pas car ils sont sûrs d'avoir en face d'eux des joueurs de trop fort niveau.
- > Par manque d'inscrits, les compétitions sont parfois annulées y compris même lorsqu'il s'agit des championnats régionaux donnant un titre de champion.
- > De nombreux joueurs en situation de handicap jouent actuellement en valide faute d'autre opportunité. D'autres renoncent car ne peuvent pas du tout rivaliser.
- > Pas de compétition de proximité permettant l'accès à la compétition pour les joueurs en situation de handicap.
- > Quelques initiatives locales pour inclure des joueurs para dans certaines compétitions (ex interclubs départementaux 44), mais aucun cadre général défini au niveau national.
- > Difficulté dans les clubs pour accueillir les joueurs en situation de handicap (accessibilité, peur du handicap, manque encadrement et expérience,...) malgré les efforts faits par la FFBaD (Equipe de France, championnats de France, stages,..) et les diverses initiatives locales.

Les constats

- > Avec la perspective du para-badminton aux JO de Pékin puis de Paris, le badminton devrait attirer de plus en plus de joueurs en situation de handicap.
- > Il faut dès à présent penser à la relève en attirant de nouveaux joueurs et joueuses.

Il nous faut donc trouver des solutions.

Les principes des compétitions inclusives

- > Principe d'équité : quel que soit son handicap tout pratiquant(e) doit pouvoir accéder à des compétitions.
- > Principe d'égalité : Des règles spécifiques doivent prendre en compte le niveau de handicap face à un valide.
- > Principe d'inclusion : tout joueur ou joueuse en situation de handicap doit pouvoir participer même s'il est seul dans cette situation ou dans sa catégorie, ceci pour éviter toute exclusion.

Proposition de Règlement

- > Les organisateurs de tournoi ou de compétition peuvent décider d'accueillir des joueurs et joueuses en situation de handicap en le mentionnant dans l'invitation et le règlement de la compétition.
- > Il est proposé d'appeler ces **tournois « inclusif »** ou « **all inclusive** »
- > Comme pour toute compétition, en acceptant le règlement les joueurs et joueuses valides acceptent de jouer avec des joueurs ou joueuses para-badminton et inversement.
- > Les tableaux peuvent être constitués avec des joueurs valides et para-badminton. Les règles du classement par point s'appliquent.

Règlement « all inclusive »

- > Les règles des rencontres opposant des joueurs ou joueuses valides et para-badminton sont adaptées en combinant les règles pour les joueurs valides et celles pour les joueurs para-badminton.
- > Dans la compétition lorsque les rencontres opposent des joueurs valides, il n'y a pas de règle d'adaptation. Par contre, lorsque des joueurs para-badminton de catégorie différentes s'affrontent, des règles d'adaptation peuvent s'appliquer (voir ci-après).
- > Dans le cas des doubles en fauteuil, il est acceptable qu'un joueur valide puisse jouer en fauteuil pour compléter la paire. Le joueur valide sera obligatoirement considéré comme catégorie WH2 (avec abdos).
- > Le joueur ou joueuse valide jouant en fauteuil ne pourra s'inscrire dans la même compétition dans un autre tableau de double identique en tant que valide mais pourra jouer en simple ou autre type de double en tant que valide.

Règlement « all inclusive »

Règles d'adaptation :

- > Lorsque les surfaces de jeu sont différentes, il est attribué un avantage surface que l'on peut considérer comme équilibrant les chances.
- > En particulier, des surfaces de jeu peuvent être différentes et dans ce cas, chacun conserve sa surface mais doit s'adapter à la surface du jeu de l'adversaire.
- > Lorsque l'avantage surface n'existe pas, il est remplacé par un avantage aux points donnés au départ de chaque set.

Règlement « all inclusive »

- > Adaptation sur les arrêts de jeu en milieu de set :
- > Avec l'attribution de points d'avance se pose la question des arrêts de jeu à 11 points.
- > Cet arrêt de jeu a 11 points peut arriver très vite en début de set selon la performance de celui qui a l'avantage points. Ceci présente l'inconvénient d'avoir un arrêt de jeu possible au tout début du set, ce qui est fort possible avec les points d'avance attribués.
- > Une évolution que je propose est la possibilité d'avoir un arrêt de jeu lorsque le second joueur atteint le score de 11, à la condition qu'un arrêt de jeu n'ait pas été demandé par les joueurs au moment où le premier joueur a atteint le score de 11.
- > **Note** : La proposition d'avoir la possibilité de 2 arrêts de jeu dans un même set ou bien à un autre score ne serait pas dans l'esprit du règlement général.

Règles d'adaptation – Tableaux Simples

	Valide	WH1	WH2	SL3	SL4	SL5	SS
Valide	Règles des valides.	Avantage surface WH1	Avantage surface WH2	Avantage surface SL3	Avantage 11 points SL4	Avantage 7 points SL5	Avantage 7 points SS
WH1		Règles para-badminton	Surface respectives	Surface respectives	Avantage surface WH1	Avantage surface WH1	Avantage surface WH1
WH2			Règles para-badminton	Surface respectives	Avantage surface WH2	Avantage surface WH2	Avantage surface WH2
SL3				Règles para-badminton	Avantage surface SL3	Avantage surface SL3	Avantage surface SL3
SL4					Règles para-badminton	Aucun avantage	Aucun avantage
SL5						Règles para-badminton	Aucun avantage
SS							Règles para-badminton

Règles d'adaptation – Tableaux Doubles

	Valide	WH1	WH2	SL3	SL4	SL5	SS
Valide	Règles des valides.	Avantage surface WH1	Avantage surface WH2	Avantage surface SL3	Avantage 11 points SL4	Avantage 7 points SL5	Avantage 7 points SS
WH1		Règles para-badminton	Surface respectives	Surface respectives	Avantage surface WH1	Avantage surface WH1	Avantage surface WH1
WH2			Règles para-badminton	Surface respectives	Avantage surface WH2	Avantage surface WH2	Avantage surface WH2
SL3				Règles para-badminton	Avantage surface SL3	Avantage surface SL3	Avantage surface SL3
SL4					Règles para-badminton	Aucun avantage	Aucun avantage
SL5						Règles para-badminton	Aucun avantage
SS							Règles para-badminton

Règlement Occitanie ou FFBaD ?

- > Le projet de règlement va être proposé à la FFBaD par la commission Para-badminton.
- > Il s'inscrit dans le plan de développement du para-badminton et le badminton pour tous de la FFBaD et peut s'inscrire dans le projet B4all de la BWF.
- > Il demande à être expérimenté pour avoir un certain recul et adapter ou valider certaines options.
- > L'Occitanie est à l'initiative et peut être la région pilote en montrant la voie.

Proposition de Votes au CA

- > 1) Acceptation d'utiliser à titre expérimental le règlement compétition inclusive en Occitanie (sous réserve que ce règlement soit approfondi avec la commission vie sportive et soumis à vote du CA ultérieurement)
- > 2) Adoption, toujours à titre expérimental, de l'utilisation du règlement compétitions inclusives pour le tournoi de St ORENS en juin 2019 et autres organisateurs de tournoi qui en feraient la demande cette fin de saison et saison 2019/20.
- > 3) Acceptation du règlement « all inclusive » pour les rencontres corpo saison 2019/20 à titre expérimental.



Conférence Jeu au filet Comité 46 Samedi 10 novembre 2018

➤ **Membres du CA, COMFORM**

Participants : Licenciés du Lot. 21 personnes de présentes.

Ligue Occitanie : Xavier Demanze, Coordonnateur Formation Occitanie

Lieu : Le Montat

Objet: Animer une conférence sur la thématique du jeu au filet auprès d'un public licencié



Début 14h30 - Fin 17h30

Organisation

Comité 46 : convocation, communication, préparation de la salle, mise à disposition du matériel (sono, micro serre-tête), porte vues et stylo, café et apéritif en fin de journée fournis par le Comité et club local de Zem'Bad.

Ligue Occitanie : création et diffusion support papier (impression PowerPoint), vidéoprojecteur et écran, volants.

Fonctionnement

Support écran et diffusion du document distribué en version papier à tous les participants.

Première partie : 1h30 de présentation de Xavier avec interactions avec le public. L'échange est important afin d'éclairer des notions peut-être un peu complexes.

Explications, éclaircissements (questions stagiaires) et démonstrations sur le terrain dédié pour illustrer au mieux les contenus du support.

Deuxième partie : une heure sur de la mise en œuvre avec des joueurs qui se succèdent sur le terrain dédié pour réaliser des micro-séances individuelles sur un coup technique relatif au thème.

En fin d'action, j'ai souhaité laisser une enquête aux participants afin d'obtenir des informations sur la fréquentation de la formation fédérale en Occitanie, plutôt en difficulté cette année. Également sur l'attente de renouveler ce type d'action.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées aux participants et les résultats obtenus. *En bleu et italique*, mes commentaires autour des réponses fournies.

1. Cette séquence m'incite-t-elle à rentrer en formation fédérale ?

Oui : 4 **Non : 6** peut-être : 1

36% des réponses positives.

2. Si non, pour quelles raisons précises ? (cocher, choix multiples)

Tâche trop ardue	2
J'en sais déjà assez pour encadrer	3
Disponibilités	7
Coût de la formation et frais annexes	2
Eloignement des sites de formation	2
Temps à investir sur la saison	8

L'argent ne serait pas le frein principal, contrairement à la doublette « disponibilités et temps à investir »

3. J'aimerais qu'une autre séquence soit organisée sur la saison ?

Oui : 11

Non : 0

Il faut renouveler, et c'est presque déjà acté pour le 23 février prochain

4. Quel pourrait être le thème ?

Une demi-douzaine de réponses différentes et c'est le double qui ressort à hauteur de 5 fois.

5. Pour finir, mes commentaires positifs et négatifs sur cette séquence

9 commentaires en retour, les voici ci-dessous, ils sont tous très bons, ce qui renforce le fait que ce type d'action apporte une image positive de la ligue :

1. Durée plus longue de la formation
2. Formation un peu courte mais très bonne animation
3. Bonne organisation – Bon esprit
4. Très bien
5. Bonnes explications avec démos et dynamisme – écoute et adaptativité
6. Super formation – mon point faible est le jeu revers croisé et j'ai pu appliquer le geste pour comprendre et corriger – Merci !
7. Présentation agréable, avec beaucoup d'interactions – Les démonstrations illustrent très bien les explications – Très accessible ! Merci
8. Excellent prestation de Xavier – Dommage que ces cours ne soient pas hebdomadaire ! Merci au Comité pour cette initiative !
9. Présentation pratique très utile pour nous permettre de trouver des techniques pour entraîner
10. Deux sans commentaires

Les différents commentaires représentent donc une grande variété d'attentes et de besoins, même s'ils sont très positifs. On peut voir des gens qui encadrent un public avec des attentes de contenus, des joueurs en besoins et attentes de progression technique. Il faut donc bien garder en tête que nous devons avoir nos propres objectifs sur ce type d'actions, même si l'animateur de ces conférences doit s'avérer multi tâches.

Conclusion

Ces conférences sont pour moi importantes à développer. Bien portées avec les départements, nous créons du lien, du réseau, et nous diffusons aussi de la culture badminton auprès des licenciés. Cela permet aussi d'évoquer d'autres sujets de manières informelles grâce aux temps annexes. J'aimerais que d'autres départements se positionnent afin que l'on couvre le territoire par cette typologie d'actions. Il faut espérer que les Comités s'engagent à terme sur ce type d'action très valorisante pour l'unité Comité/Ligue.

Je ne peux pas terminer sans chaleureusement remercier Baptiste Dajeau et Didier Chaubet du Comité 46 qui ont assuré un accueil de qualité pour que cette action soit une réussite.

Xavier Demanze, Coordonnateur Formation Occitanie